

RAPPORT DE LA COMMISSION RAPPORT ANNUEL SUR L'AIDE HUMANITAIRE EN 2000 (COM/2001/0307 final)

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1. CADRE D'ACTION

2. VUE D'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS

2.1. Afrique, Caraïbes et Pacifique

2.2. Pays d'Europe centrale et orientale et NEI

2.3. Asie, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Amérique latine

2.4. Préparation aux catastrophes - DIPECHO

3. QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1. Relations avec les partenaires - CCP

3.2. Programme de subventions - NOHA

3.3. Communication et Information

3.4. Budget, audit et évaluation

4. PERSPECTIVES

5. ANNEXES STATISTIQUES

ANNEXE 1 : vue d'ensemble des décisions financières de 1995 à 2000

ANNEXE 1A : contrats signés par ECHO de 1998 à 2000

ANNEXE 1B : synthèse des décisions financières en matière d'aide humanitaire de la CE par source de financement

ANNEXE 2 : décisions financières en 2000 - répartition géographique

ANNEXE 2A : répartition géographique des décisions financières de 1998 à 2000

ANNEXE 2B : répartition des décisions de financement par pays/(sous-)région

ANNEXE 3 : répartition des contrats par catégorie de partenaires chargés de l'exécution

ANNEXE 3A : répartition des fonds par catégories de partenaires de 1998 à 2000

ANNEXE 3B : contrats signés par ECHO selon la catégorie et la nationalité des partenaires de 1998 à 2000

ANNEXE 4 : projets financés au titre du programme de subventions de 2000

Résumé

Dans l'ensemble, la situation humanitaire en 2000 a été caractérisée par des tendances mitigées. S'agissant des catastrophes naturelles, les événements les plus importants ayant eu des conséquences humanitaires ont été les inondations au Mozambique et en Asie du Sud-Est ainsi que la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. Globalement, l'impact humanitaire des catastrophes naturelles a été moins marqué en 2000 qu'en 1999, les zones touchées étant moins peuplées.

Toutefois, la situation en ce qui concerne les catastrophes d'origine humaine est différente. Non seulement la plupart des crises et des guerres prolongées ont continué, mais le nombre total de guerres et de crises violentes en cours a augmenté pour atteindre 36 à la fin de 2000. Les foyers particulièrement préoccupants sont le nord du Caucase, la Colombie, Israël/Cisjordanie/Bande de Gaza et l'Afghanistan. En Afrique, plusieurs conflits internes se sont étendus pour former une large ceinture de crise sur le continent, qui va du Soudan à l'Angola en passant par la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Le nombre de réfugiés et de déplacés internes, estimé à 20-25 millions dans le monde entier en 2000, est un indicateur important de la dimension humanitaire de ces événements. Ce chiffre, quoique inférieur à celui

observé au milieu des années 90, reste trop élevé pour être acceptable, notamment parce que l'importance du phénomène crée un risque de déstabilisation pour les pays d'accueil eux-mêmes.

ECHO a réagi aux crises humanitaires en 2000 grâce à 121 décisions de financement, totalisant un montant de 491,7 millions d'euros. Il a signé 993 contrats s'élevant au total à 545 millions d'euros (dont 242 contrats en exécution de décisions de 1999) pour financer des projets humanitaires dans plus de soixante pays. La répartition géographique des fonds reflète l'amélioration sensible de la situation dans les Balkans occidentaux en 2000, qui s'est traduite par une réduction de la part des ressources affectées à l'ex-Yougoslavie, tombée de 55 % en 1999 (dont 346 millions d'euros prélevés sur les réserves budgétaires de la Commission en faveur des victimes de la crise du Kosovo) à 20 % en 2000. La part des ressources allouée aux pays ACP s'est élevée à 35 % en 2000 (contre 16 % en 1999). S'agissant des autres régions, l'Asie a reçu 16 % des ressources (11 % en 1999), l'Afrique du Nord/Moyen-Orient 10 % (2,5 % en 1999), les NEI 10 % (6,8 % en 1999) et l'Amérique latine 6 % (6 % en 1999). Les ressources non imputables à un pays spécifique (par exemple, coûts d'experts ou subventions) ont représenté 3 %.

Pour ce qui est du type de partenaires, les trois principales catégories ont été les ONG originaires de la CE (elles ont exécuté 65 % des financements ECHO), les Nations unies (19 %) et les autres organisations internationales (10 %). Grâce à ses partenaires, ECHO a pu apporter une aide d'urgence à au moins 18 millions de personnes.

ECHO a commencé à mettre en oeuvre son plan d'action élaboré sur la base de l'évaluation de 1999 au titre de l'article 20 et a introduit plusieurs changements sur le plan de l'organisation et des procédures, qui visent à accroître l'efficacité de ses opérations. Cependant, l'année 2000 n'a pas vu de rupture en ce qui concerne un certain nombre de problèmes majeurs auxquels sont confrontés tous les pourvoyeurs d'aide humanitaire, tels que l'augmentation du nombre d'incidents ayant trait à la sécurité, le refus d'accès aux victimes, les risques de retombées négatives de l'aide sur les communautés locales fragiles. La liste de plus en plus longue des crises d'origine humaine persistantes et la tendance à long terme à l'augmentation du nombre et à l'accentuation de la gravité des catastrophes naturelles en raison des changements démographiques et de la dégradation de l'environnement sont autant de symptômes inquiétants du déficit patent de capacité de résolution des problèmes de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'aide humanitaire peut traiter les symptômes, mais ne peut pas s'attaquer aux causes profondes des problèmes. D'autres solutions doivent être mises en oeuvre pour cela, notamment la prévention des conflits, la protection de l'environnement et le développement durable.

1 Cadre d'action

L'an 2000 a été une année de transition pour ECHO, durant laquelle l'agenda politique fixé par le commissaire Poul Nielson a défini de nouvelles orientations dans trois domaines d'action importants, à savoir le « hiatus » entre aide d'urgence, réhabilitation et développement, les relations avec les Nations unies et la réforme administrative. Dans le cadre de l'effort de réforme globale [1] et sous l'impulsion de sa nouvelle directrice, Mme Costanza Adinolfi, ECHO a adopté des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les recommandations de l'« évaluation au titre de l'article 20 » [2]. Conformément à ces recommandations et au processus de réforme globale de la Commission, les mesures sont essentiellement axées sur trois objectifs stratégiques : clarification et rationalisation du rôle d'ECHO vis-à-vis des autres instruments communautaires dans le domaine des relations extérieures, restructuration de

l'organisation interne et des méthodes de travail d'ECHO et amélioration des résultats des opérations d'ECHO.

[1] Voir décision de la Commission du 16 mai 2000.

[2] Communication COM (1999) 468 final du 26.10.1999 : « Évaluation et avenir des activités humanitaires de la Communauté » (article 20 du règlement (CE) 1257/96).

Les recommandations ont été en grande partie approuvées par le Conseil et le Parlement européen. Voir procès-verbal de la 2263e réunion du Conseil Développement, du 18 mai 2000, p. 17-18, ainsi que le rapport de la commission « Développement et coopération », 28 juin 2000 (« rapport Imbeni »).

S'agissant des aspects institutionnels et de politique, la priorité a été donnée à la rationalisation de la division du travail entre les instruments communautaires dans le domaine des relations extérieures, principalement en ce qui concerne la « zone grise » entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement, mais aussi pour ce qui est de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Le rôle d'ECHO a été clarifié en le recentrant sur son mandat de base, c'est-à-dire la fourniture d'une aide d'urgence visant à sauver immédiatement des vies. Cela contribuera à garantir l'indépendance opérationnelle de l'office vis-à-vis de la gestion des crises non militaires et partant, son impartialité indispensable dans les crises humanitaires. Une communication relative à la « zone grise » est en cours d'élaboration. Une autre communication, relative à l'établissement d'un partenariat plus efficace avec les Nations unies dans les domaines de la coopération au développement et des questions humanitaires, est également en préparation. Elle mettra l'accent sur le caractère prioritaire et stratégique des relations CE/Nations unies pour la Commission.

En ce qui concerne la structure organisationnelle d'ECHO, un nouvel organigramme a été adopté en juin 2000. Il vise à organiser toutes les activités d'ECHO de manière à soutenir la fourniture de l'aide humanitaire de la manière la plus efficace. Il a mis l'accent sur le renforcement de la fonction d'appui d'ECHO, à savoir les sous-fonctions « administration », « conception », « finances », « audit » et « évaluation », qui ont été intégrées de façon plus étroite et plus rationnelle aux aspects procéduraux et de politique des interventions d'ECHO dans les différents contextes géographiques. Par ailleurs, le nouvel organigramme répond à la nécessité d'une réaction rapide et efficace, et permet aux partenaires extérieurs d'ECHO des contacts aisés et clairs. ECHO a également lancé une évaluation de ses procédures internes en vue de faciliter et d'accélérer le processus de prise de décisions, tout en maintenant un niveau de contrôle adéquat. Le train de mesures adopté par la Commission en novembre 2000 en matière de simplification des procédures a permis à ECHO de mettre en place une procédure de prise de décision accélérée. ECHO sera ainsi en mesure de financer des projets dans un délai de 24 à 72 heures après la survenance brutale d'une catastrophe - la nouvelle procédure devrait être opérationnelle au cours du premier semestre de 2001.

Pour ce qui est de la stratégie opérationnelle basée sur les résultats, ECHO a renforcé son partenariat avec les autres organisations humanitaires et amélioré sa méthode de programmation stratégique. En étroite concertation avec les partenaires, par exemple, il a simplifié et rendu plus clairs les documents techniques de l'accord-cadre de partenariat et a introduit une plus grande flexibilité. En vue de rendre plus transparent et prévisible le processus de planification, ECHO, pour la première fois de son existence, a tenu une large concertation stratégique avec les États membres, le Parlement européen et les principales organisations humanitaires, y compris celles du système des Nations unies, sur ses priorités opérationnelles et thématiques pour l'année à venir.

2. Vue d'ensemble des opérations

Les interventions d'ECHO ont reflété de près l'évolution de la situation humanitaire globale en 2000. S'agissant des catastrophes naturelles, les événements les plus importants ayant eu des conséquences humanitaires ont été les inondations au Mozambique et en Asie du Sud-Est ainsi que la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. L'an 2000 a été une année record pour le nombre de catastrophes naturelles (850 événements), même s'il a vu une baisse du nombre de décès par rapport à 1999, les zones touchées étant généralement moins peuplées [3].

[3] 10 000 décès enregistrés, contre 80 000 en 1999. Source : Munich Re ; World Disasters Report 2000, FICR.

En dépit de l'évolution positive dans les Balkans, la situation globale concernant les catastrophes d'origine humaine continue de poser des problèmes humanitaires majeurs. Non seulement la plupart des crises et des guerres prolongées ont continué, mais le nombre total de guerres et de crises violentes en cours a augmenté, passant de 28 en 1996 à 36 à la fin de 2000 [4], ce qui explique les 20 à 25 millions de réfugiés ou déplacés internes dans le monde [5]. Les foyers sur lesquels ECHO a concentré son attention sont notamment le nord du Caucase, la Colombie et l'Afghanistan. Plusieurs conflits internes en Afrique se sont étendus pour former une large ceinture de crise sur le continent, qui va du Soudan à l'Angola en passant par la région des Grands Lacs. La concentration géographique des activités d'ECHO en 2000 reflète cette situation.

[4] Konfliktbarometer 2000, Heidelberger Institut für Internationale Konfliktforschung.

[5] « Brookings Institution Project on Internal Displacement, Occasional Paper » (étude spéciale du projet de l'institution Brookings sur les déplacements intérieurs), septembre 2000, et « UNHCR Refugees and Others of Concern to UNHCR - 1999 Statistical Overview » (les réfugiés du HCR et les autres réfugiés préoccupant le HCR - aperçu statistique pour 1999).

ECHO a réagi aux crises humanitaires en 2000 grâce à 121 décisions de financement totalisant un montant de 491,7 millions d'euros et portant sur des projets humanitaires dans plus de soixante pays. La répartition par région des ressources reflète l'amélioration sensible de la situation dans les Balkans occidentaux, qui n'ont bénéficié que de 20 % de la totalité des ressources en 2000, contre 55 % en 1999.

Toutefois, 1999 avait été une année exceptionnelle, durant laquelle le budget initial d'ECHO avait été révisé pour inclure une enveloppe supplémentaire au titre de la crise du Kosovo (346 millions d'euros prélevées sur la réserve d'aide d'urgence).

La part des ressources allouées à la région ACP s'est élevée à 35 % en 2000, les ressources ayant principalement servi à faire face à la détérioration de la situation en République démocratique du Congo (RDC) et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'aux conséquences de la sécheresse dans la partie orientale du continent. Les allocations aux autres régions ont été plus ou moins stables, avec 16 % pour l'Asie, 10 % pour l'Afrique du Nord/Moyen-Orient et la CEI/NEI, respectivement, et 6 % pour l'Amérique latine.

De nombreuses interventions d'ECHO ont financé des projets visant spécifiquement à répondre aux besoins des catégories les plus vulnérables des populations. Par exemple, 47 de ces projets, dotés d'une enveloppe globale de 16,7 millions d'euros, étaient destinés à répondre aux besoins spécifiques d'enfants touchés par des catastrophes.

Les ONG originaires de la CE demeurent la principale catégorie de partenaires d'ECHO (avec 65 % des financements), suivies par les organisations des Nations

unies (19 %) et les autres organisations internationales (10 %). ECHO a renforcé ses opérations d'aide alimentaire pour faire face aux conséquences de la sécheresse dans de nombreuses régions, de telle sorte que le Programme alimentaire mondial est devenu son principal partenaire en 2000 (contrats d'une valeur de 43 millions d'euros). Grâce à ses partenaires, ECHO a pu fournir une aide d'urgence à au moins 18 millions de personnes.

2.1 Afrique, Caraïbes et Pacifique

Afrique centrale

Aucun des protagonistes du conflit en République démocratique du Congo (RDC) n'ayant respecté les termes de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka et les résolutions de l'ONU, la crise a empiré en 2000 et dégénéré en catastrophe humanitaire sans précédent. Au mois de juin, un rapport indépendant a estimé que le conflit avait causé 1,7 million de décès en moins de deux ans, dont seulement 12 % seraient directement dus aux actes de violence. Ce ne sont pas les balles, mais essentiellement la malnutrition et des maladies qui pourraient être facilement soignées, telles que la malaria, qui tuent les gens. Dans ces circonstances, ECHO a réajusté et consolidé sa stratégie, qui vise à offrir un accès à des soins de santé primaires de base dans un tiers des 300 districts de santé du pays. En rajoutant les financements ayant fait l'objet d'une décision en 1999 mais exécutés en 2000 au plan d'intervention de 20 millions d'euros approuvé en juin, ECHO aura fourni une contribution d'environ 30 millions d'euros aux opérations humanitaires en RDC en 2000.

La Tanzanie reste la principale terre d'accueil de réfugiés sur le continent, avec 400 000 Burundais et 100 000 Congolais qui vivent dans des camps situés dans ses provinces occidentales. ECHO a apporté une contribution d'un peu moins de 27 millions d'euros au programme en faveur des réfugiés en Tanzanie en 2000, par le canal d'organisations des Nations unies et de la Croix-Rouge, ce qui représente en fait plus du tiers de l'ensemble de l'aide humanitaire mobilisée pour les réfugiés dans ce pays.

Au Burundi, la situation humanitaire n'a pas enregistré d'amélioration significative en 2000, compte tenu des combats sporadiques et de l'insécurité générale prévalant dans une importante partie du pays. Dans ce contexte, ECHO a alloué 13,7 millions d'euros pour aider les catégories les plus vulnérables de la population, à savoir les enfants, les déplacés internes et les individus sans accès à l'eau potable ou à un système d'assainissement.

ECHO a entrepris de manière satisfaisante son retrait de deux pays dans lesquels il était précédemment engagé : (a) le Rwanda, d'où ECHO s'est retiré au début de 2000 pour laisser la place à des instruments structurels plus appropriés, et (b) le Congo-Brazzaville, où le retour de la majeure partie des réfugiés et déplacés internes a permis à ECHO de commencer l'arrêt progressif de ses programmes.

Corne de l'Afrique et Afrique orientale

En 2000, la situation dans cette région a été principalement marquée par une sécheresse (qui a touché l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya et la Somalie) et par la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée. ECHO a réagi avec rapidité et souplesse à ces deux événements.

Alors qu'il n'avait pas eu de présence permanente, ni mené des opérations d'envergure dans le passé en Éthiopie, ECHO a su réagir aux premiers indicateurs de la gravité de la sécheresse par une série de décisions d'aide d'urgence, d'un montant total de 9,4 millions d'euros en 2000 - cela a contribué substantiellement, par exemple, à un programme d'aide alimentaire complémentaire du CICR en faveur de 188 000 personnes. En outre, ECHO a prêté un avion d'ECHO-Flight au PAM pour faciliter la

mise en oeuvre de mesures d'aide d'urgence en réponse à la sécheresse dans l'environnement du sud-est de l'Éthiopie qui est difficile d'un point de vue logistique. Enfin, ECHO a signé un contrat d'un montant de 3,5 millions d'euros avec le PAM (au titre du budget de 1999) et décaissé une somme supplémentaire de 5 millions d'euros à cette agence en faveur des populations déplacées par la guerre dans le Tigré. Pour permettre une coordination étroite avec les partenaires et les autres donateurs, ECHO a ouvert un bureau à Addis-Abéba.

En Érythrée, l'action d'ECHO en 2000 a essentiellement porté sur les besoins créés par la guerre avec l'Éthiopie, née d'un litige sur la délimitation des frontières. ECHO a soutenu des mesures dans les domaines de l'eau/assainissement et de la santé/nutrition, ainsi que la fourniture de produits non alimentaires et d'abris (par exemple, 6 000 tentes) pour les déplacés internes et les expulsés. Ainsi, ECHO a contribué de manière significative à la stabilisation de la situation des catégories vulnérables de la population vivant dans des camps et - dans une moindre mesure - de celles vivant au sein des communautés hôtes. Le bureau récemment ouvert par ECHO à Asmara lui permettra de continuer à jouer un rôle crucial dans le suivi des besoins des populations des camps tant que ceux-ci subsisteront. ECHO jouera peut-être aussi un rôle limité dans l'aide au retour et à la réinsertion des déplacés internes et des réfugiés. Dans le courant de l'année, il a mis à disposition un financement d'urgence de 8 millions d'euros.

Au Kenya, ECHO a concentré son intervention sur l'atténuation des conséquences de la sécheresse dans les parties septentrionale et orientale du pays. Il a alloué une somme de 4 millions d'euros à des programmes ayant trait à la nutrition et au cheptel, ainsi qu'à des projets à caractère urgent dans le domaine de l'eau. ECHO a mis à disposition une enveloppe supplémentaire de 400 000 euros pour lutter contre la malaria dans les hauts plateaux occidentaux du Kenya.

Les régions centrale et méridionale de la Somalie, qui sont couvertes par ECHO, sont restées instables tout au long de 2000, en dépit de l'établissement d'un parlement et d'un gouvernement pour l'ensemble du pays. En l'absence d'autres donateurs dans le secteur de la réhabilitation, ECHO a maintenu son intervention, à travers un programme d'un montant de 6,5 millions d'euros axé principalement sur le secteur de la santé/nutrition afin d'assurer la survie des catégories les plus vulnérables.

Les victimes de la guerre civile au Soudan ont continué de bénéficier d'une allocation importante de la part d'ECHO (11 millions d'euros). Même si ECHO reste attaché à une politique de neutralité et d'impartialité de l'aide au profit de l'ensemble des populations nécessiteuses, il a néanmoins mis terme à son action dans les zones contrôlées par le SPLM en mars 2000, contraint à cela par l'introduction d'un protocole d'accord à signer obligatoirement par les ONG travaillant dans cette zone. Il a pensé qu'un tel protocole d'accord ne leur permet pas de fournir une aide conformément aux principes de l'action humanitaire. Cela a permis à ECHO de redéployer son intervention en direction de zones largement non couvertes dans le sud du Soudan, où il a contribué à atténuer la crise humanitaire en fournissant des kits de survie communautaires aux populations déplacées.

Afrique de l'Ouest

Principal foyer de crise dans la région, la zone Sierra Leone/Guinée/Libéria est restée instable tout au long de 2000, après la reprise de la violence à la fin de mai. Cela a provoqué une nouvelle vague de mouvements de troupes du RUF à l'intérieur des zones contrôlées par le gouvernement. ECHO a pu réagir de manière souple à cette évolution en modifiant ses opérations dans le pays dans le courant de l'année. Les projets financés par ECHO ont ciblé à la fois les réfugiés dans les pays voisins

(environ 340 000 personnes) et les déplacés internes à la Sierra Leone (environ 400 000 personnes). Afin de réduire autant que possible le risque de tensions, une partie de l'aide a été orientée vers les communautés hôtes. Les projets d'ECHO ont également ciblé les enfants affectés par la guerre et les victimes de mutilations. L'enveloppe totale allouée à la Sierra Leone et aux pays voisins s'est montée à 16,1 millions d'euros. Elle recouvre des mesures visant à répondre aux besoins des populations déplacées ou réfugiées dans la Guinée voisine. Depuis septembre, la Guinée, pays autrefois relativement stable et principale terre d'accueil de réfugiés sierra-léonais et libériens, est la cible d'attaques frontalières et de violences internes. L'effort financier comprend également une somme de 1,7 million d'euros pour une campagne de vaccination destinée à lutter contre l'épidémie de fièvre jaune en Guinée. En fin de compte, la campagne a atteint 1 million d'individus, permettant de stopper avec succès l'épidémie au bout de deux mois. L'épidémie de méningite qui s'est déclarée au Tchad et au Niger a requis une allocation de 1,2 million d'euros pour financer la vaccination de 2 millions d'individus.

Afrique australe

Il n'y a pas eu d'amélioration visible de la situation de la population touchée par la guerre en Angola, où la guerre civile continue. Quelque 60 % des zones accueillant des déplacés internes sont restées sans présence humanitaire, même si la hausse du cours du pétrole a permis une certaine amélioration de la situation économique dans le pays. Des discussions ont été amorcées avec la DG Développement en vue d'organiser la transmission de certains projets (notamment dans le secteur de la santé secondaire) de sorte à permettre un meilleur ciblage des fonds sur les domaines strictement humanitaires. En 2000, ECHO a financé des opérations pour un montant de 15,7 millions d'euros en Angola.

Le Mozambique ne fait pas partie des pays dans lesquels ECHO est intervenu ces dernières années. Toutefois, les crues qui ont inondé les bassins des fleuves Limpopo, Save et Buzi en février/mars ont nécessité de sa part une réponse rapide mais coordonnée et équilibrée, en particulier eu égard à la réaction généreuse des États membres et de l'opinion publique de l'UE à la couverture médiatique de la catastrophe. Ainsi, ECHO a dépêché un coordinateur principal sur le terrain à Maputo dans un délai de 48 heures après le début de la phase critique des inondations, et une task-force comprenant la DG DEV, ECHO et le SCR a été établie immédiatement afin d'assurer la viabilité de l'intervention d'ECHO, conçue dès le début pour décroître progressivement et prendre fin au début de 2001. La plupart des projets d'ECHO ayant été progressivement et complètement arrêtés à la fin de 2000 comme prévu, le Mozambique est un cas de passage de relais réussi. D'autres sources ayant alloué un volume important de ressources financières à des activités d'aide d'urgence, ECHO s'est concentré sur la réinstallation d'urgence, engageant au total un peu moins de 10 millions d'euros.

Océan indien

Les ouragans Eline, Gloria et Hudah ont frappé très durement Madagascar. ECHO a fourni une aide de 1,6 million d'euros afin d'atténuer les conséquences de la catastrophe. La situation aux Comores, marquée par les troubles liés aux menées sécessionnistes sur l'île d'Anjouan, a nécessité une intervention dans le secteur de la santé, d'un montant de 2,1 millions d'euros.

2.2 Pays d'Europe centrale et orientale et NEI

Balkans occidentaux

En 2000, la situation humanitaire globale dans les Balkans occidentaux s'est sensiblement améliorée. L'allocation d'ECHO à la région a tenu compte de cette

évolution : elle est tombée de 447 millions d'euros en 1999 à 98,7 millions d'euros en 2000. Toutefois, il convient de noter qu'un montant de 50 millions d'euros sur l'allocation de 1999, qui avait été mis en réserve, a servi en fait à financer des projets en décembre 2000. Ainsi, la première décision de financement importante de l'année (61 millions d'euros en faveur du Kosovo, de la Serbie et du Monténégro) n'a été arrêtée qu'en juin.

Au terme de la crise du Kosovo, ECHO a tiré les enseignements de son intervention, au moyen d'un exercice d'auto-évaluation en novembre 1999, qui a été endossé par une évaluation externe indépendante au cours du premier semestre de 2000. Les recommandations ont été intégrées à la stratégie d'ECHO pour les Balkans en cours. Les deux principaux défis pour ECHO ont été de répondre aux besoins humanitaires des populations les plus affectées au cours de l'année, en particulier durant les mois de l'hiver rigoureux, et d'appuyer la transition vers la reconstruction et le développement à plus long terme.

S'agissant du premier défi, ECHO a mis en oeuvre des programmes ayant trait à l'aide alimentaire, aux abris et aux besoins spécifiques à l'hiver, ainsi qu'aux services de santé et sociaux de base, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

L'assistance humanitaire internationale a ainsi pu répondre aux besoins de base, aucun cas de décès n'ayant été déploré en raison du froid, d'une épidémie ou de la faim.

En Serbie, ECHO, aux côtés d'autres agences humanitaires, a été confronté à la plus importante population de réfugiés et de déplacés internes en Europe (508 000 réfugiés en provenance de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie ainsi que 180 000 déplacés internes ayant fui le Kosovo). À une échelle plus modeste, la situation a été analogue au Monténégro (28 000 réfugiés et 32 000 déplacés internes). En Serbie, la détérioration de la situation économique a entraîné un accroissement de la pauvreté et du nombre d'individus démunis d'un point de vue social, en particulier au sein de la population de réfugiés, principale cible des interventions d'ECHO.

Même si la plupart des réfugiés qui ont fui en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine durant la crise de 1999 sont rentrés chez eux, il a fallu pourvoir aux besoins de ceux qui n'ont pas pris le chemin du retour. Étant donné que la plupart des réfugiés et des déplacés internes ont tendance à rester dans des familles d'accueil plutôt que dans des centres collectifs, ECHO a veillé qu'une partie de son appui soit orientée vers les besoins de base des communautés hôtes de sorte à alléger la charge supportée par elles.

Exception faite de la Serbie, la situation dans les Balkans occidentaux à la fin de 2000 ne pouvait plus être qualifiée de situation d'urgence aiguë. La principale priorité pour ECHO a donc été d'assurer une transition vers la reconstruction et le développement à plus long terme, notamment en passant le relais à des institutions appropriées dans ses différents secteurs d'intervention, en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, en encourageant les activités concourant à rendre autonomes les intéressés et en se focalisant sur les solutions durables aux situations des réfugiés. Un pas important a été accompli à cet égard, avec la création de l'Agence européenne pour la reconstruction (AER) en février 2000, qui assurera la transition de l'aide d'urgence vers l'aide à la reconstruction et au développement.

On peut s'attendre à une amélioration encore plus importante de la situation du fait des changements politiques capitaux en Yougoslavie, qui contribueront grandement au processus de stabilisation et de réconciliation dans l'ensemble de la région. Si les événements survenus à Belgrade ont modifié fondamentalement le cadre dans lequel les agences humanitaires opèrent, ils n'ont pas eu une incidence immédiate sur la nature et le champ de l'appui d'ECHO, même si une coordination accrue avec les

autres services de la CE et donateurs mettant en oeuvre des instruments d'assistance à long terme est devenue nécessaire. La deuxième décision de financement importante prise par ECHO en 2000 (d'un montant de 31,6 millions d'euros) vise à répondre aux besoins prioritaires identifiés et évalués des réfugiés, déplacés internes et autres catégories d'individus extrêmement vulnérables au cours de l'hiver en Serbie, au Kosovo, au Monténégro, en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Afin d'éviter un déficit de l'assistance humanitaire durant l'hiver, une décision complémentaire a été prévue au titre du budget de 2001.

Outre ce qui précède, un montant de 2 millions d'euros a été alloué à l'ex-République yougoslave de Macédoine en août 2000 et la décision a été prise en novembre d'allouer une enveloppe de 3,7 millions d'euros en faveur des individus affectés par les inondations à Vojvodine. Les bureaux d'ECHO en Croatie et en Bosnie-Herzégovine ont été fermés en mai et en décembre 2000, respectivement. Les projets d'appui au retour des réfugiés en Bosnie-Herzégovine, démarrés en 1999, ont été menés à terme et relayés par d'autres programmes d'assistance à plus long terme de la Commission destinés à soutenir ce processus.

NEI

En 2000, la situation humanitaire globale dans les Nouveaux États indépendants (NEI) ne s'est guère améliorée. Même si des efforts ont été déployés dans de nombreux NEI pour amorcer des réformes économiques, aucun résultat tangible n'a été enregistré sur le plan des conditions de vie de la population en général. Au contraire, les dépenses publiques consacrées aux secteurs de la santé et social ont eu tendance à se contracter, les équipements hospitaliers devenant de plus en plus obsolètes et la population ayant de plus en plus de mal à accéder à des soins de santé appropriés. Les catégories de la population les plus touchées sont les familles nombreuses, les personnes âgées et les personnes handicapées, ainsi que les individus vivant dans des institutions sociales ; elles subissent en particulier les conséquences de la détérioration continue de la situation économique, vu qu'elles ont pratiquement épuisé toutes les possibilités pour faire face aux difficultés.

Les problèmes qui ont conduit à la situation humanitaire difficile qu'on sait sont, de toute évidence, de nature structurelle. Cela rend la justification d'une intervention d'ECHO difficile, en particulier eu égard au recentrage de l'action de l'office sur son mandat de base. Cependant, étant donné les circonstances précédemment décrites et en l'absence d'autres instruments communautaires plus adaptés pour intervenir sur ce plan, ECHO a continué d'allouer des ressources financières - quoique limitées - en 2000 (8,25 millions d'euros) en ciblant des groupes bien identifiés particulièrement exposés, tels que les enfants placés dans des institutions, les personnes âgées isolées et les familles nombreuses.

Conformément au recentrage de l'action d'ECHO sur son mandat de base, la réduction graduelle de ses interventions s'est poursuivie en Biélorussie, Moldavie et Ukraine, ainsi que dans la région du sud du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Georgie) et en Asie centrale (Kirghizstan, Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan).

Cependant, eu égard à la sécheresse ayant frappé la région du sud du Caucase et, en particulier, le Tadjikistan en 2000, ECHO a dû accorder une allocation spéciale (15,6 millions d'euros) pour en atténuer les répercussions immédiates. Au Tadjikistan, il sera peut-être nécessaire qu'ECHO prolonge son intervention pendant une période limitée, jusqu'à ce que le pays ait contrôlé sa situation d'après-guerre et que les programmes d'aide bilatérale ou les autres programmes de la Communauté européenne aient pleinement repris.

ECHO a procédé à une allocation modeste (1,8 million d'euros) pour répondre aux phénomènes climatiques dévastateurs (tempêtes de neige et sécheresse) en Mongolie, où il a financé des opérations de sécurité alimentaire visant à aider les familles les plus vulnérables et les institutions.

Dans la Fédération de Russie, le conflit armé en Tchétchénie a entraîné d'importants déplacements de populations dans le nord du Caucase, ce qui a créé des besoins humanitaires de taille. Avec une contribution de 23,2 millions d'euros, ECHO est de loin le principal donateur pour cette crise et joue un rôle significatif dans les efforts internationaux d'aide d'urgence ; il a financé, entre autres, un projet du UNHCR destiné à fournir une aide alimentaire non seulement à 70 000 déplacés internes, mais aussi à plus de 8 000 familles d'accueil - ayant généreusement hébergé des déplacés internes en provenance de Tchétchénie - en Ingouchie. Cependant, les efforts de la communauté des donateurs internationaux pour aider à couvrir les besoins en question ont souvent été menacés par des conditions de travail extrêmement difficiles, notamment en Tchétchénie même. Les organisations d'aide ayant voulu intervenir en Tchétchénie ont du affronter un « système d'accès et de permis de travail » fastidieux et se contenter de garanties de sécurité insuffisantes. La Commission et les organisations d'aide humanitaire ont appelé et continuent d'appeler les autorités russes à une attitude plus coopérative.

Compte tenu du processus de rapprochement continu des pays d'Europe centrale et orientale avec l'UE et de l'amélioration de leur situation économique, ECHO n'a financé aucune opération dans cette zone en 2000.

2.3 Asie, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Amérique latine

Asie

Sur ce continent, ECHO a dû réagir à plusieurs crises, à travers le financement d'opérations, vu que l'impact de conflits prolongés d'origine humaine a continué à affecter des millions d'individus, tandis que des catastrophes naturelles d'une intensité toujours plus forte ont frappé de vastes zones ici et là en Asie, mettant à rude épreuve les capacités locales et internationales de réaction. Souvent, par exemple en Afghanistan et en Indonésie, l'intervention d'ECHO a dû traiter les effets de crises naturelles et d'origine humaine en même temps, vu que des régions souffrant déjà de la guerre ou de violences ethniques ont subi l'impact de phénomènes climatiques de grande ampleur.

La situation humanitaire est de plus en plus préoccupante en Indonésie, où les tensions politiques, religieuses ou ethniques prennent de l'ampleur et touchent de nouveaux points de l'archipel. L'intervention d'ECHO a ciblé les déplacés internes et les populations affectées par les conflits dans des environnements opérationnels différents et parfois nouveaux, tels que les Moluques, Aceh, Irian Jaya et le Timor occidental, ainsi que les victimes des tremblements de terre aux Célèbes et à Sumatra. La contribution d'ECHO, d'un montant total de 7,5 millions d'euros, a servi à financer la fourniture de produits alimentaires et d'aide médicale, des mesures d'assainissement ainsi qu'un bateau pour le transport d'eau potable.

L'assistance internationale au Timor oriental ayant progressivement cessé de se focaliser sur les opérations d'aide d'urgence pour se concentrer sur la réhabilitation et le développement, ECHO a apporté une contribution substantielle (10,5 millions d'euros) pour traiter les autres problèmes humanitaires, principalement les soins de santé primaires, le soutien psychosocial et la fourniture d'abris. Grâce au financement d'ECHO, les hôpitaux de district ont pu offrir un accès crucial à des soins de santé primaires dans les zones rurales. En collaboration avec le UNHCR et l'OMI, ECHO a financé la réparation d'habitations rurales et le retour de réfugiés.

La situation précaire qui prévalait en Corée du Nord s'est encore détériorée suite à des typhons dévastateurs et à la sécheresse. ECHO a continué à fournir une assistance humanitaire (8 millions d'euros) par le biais des quatre ONG européennes présentes dans le pays et la famille de la Croix-rouge. Les projets ont concerné essentiellement les secteurs de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. ECHO a obtenu, au terme de négociations, un engagement en matière de respect des principes humanitaires en République populaire démocratique de Corée (RPDC) - accès direct aux bénéficiaires, liberté de contrôle de l'aide et priorité aux groupes les plus vulnérables. Les autorités de la RPDC ont maintenant accepté de signer un protocole d'accord contenant une affirmation de ces principes pour chaque projet financé par ECHO.

L'Iran, le Pakistan et l'Afghanistan ont été frappés par la pire des sécheresses depuis 30 ans. ECHO a établi une série de mesures totalisant 9,5 millions d'euros pour répondre à cette catastrophe et l'a alloué proportionnellement à la capacité respective de chacun des trois pays à faire face aux problèmes.

Le gros de l'aide dans le cadre de ce train de mesures a été attribué à l'Afghanistan, pays par ailleurs ravagé par la guerre, pour soutenir les victimes de la sécheresse au moyen d'opérations participatives « nourriture contre travail » qui combinent aide d'urgence et activités de réhabilitation à court terme (par exemple, restauration de canaux d'irrigation). La sécheresse a également provoqué des flux internes massifs d'individus à la recherche de nourriture vers les zones urbaines. Les projets mis en place par les partenaires d'ECHO ont permis de mettre un terme à cet exode dans certaines zones (Ghor). ECHO a intensifié sa lutte contre la vulnérabilité de la population urbaine en associant les femmes locales à la mise en oeuvre des projets. Il a également maintenu le financement d'un mécanisme d'aide d'urgence médicale au niveau du front et un système de « préparation à l'urgence » en cas de déclenchement d'épidémie ou d'afflux imprévu de déplacés internes. Face à l'ampleur de la crise, ECHO a accru son financement pour l'Afghanistan, le portant en tout à 19 millions d'euros en 2000.

En dépit des efforts internationaux sur le plan de l'aide d'urgence, les conditions humanitaires sont restées effroyables dans l'ensemble en Irak, avec un taux de mortalité infantile inquiétant et une malnutrition générale. Les besoins humanitaires dans le nord du pays ayant été traités au moyen des recettes du programme « pétrole contre nourriture », le montant total de l'aide d'ECHO en 2000 (8,6 millions d'euros) a été concentré sur les régions centrale et méridionale de l'Irak, en vue de compléter le programme en ciblant la réhabilitation des centres de santé primaire, hôpitaux et centrales de traitement de l'eau.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

L'effondrement du processus de paix au Moyen-Orient ainsi que la flambée de la violence et le bouclage de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza ont aggravé la crise déjà ancienne des Palestiniens et ont rendu nécessaire une réponse conséquente d'ECHO. À la fin de 2000, ECHO avait mobilisé un financement total de 23,9 millions d'euros pour le Moyen-Orient. Ce montant englobait l'assistance aux réfugiés palestiniens (santé et abris) et aux groupes vulnérables laissés pour compte, tels que les communautés bédouines. Après le retrait israélien du Sud-Liban, ECHO a soutenu la population affectée par de nombreuses années de conflit. Son financement a ciblé des activités de déminage visant à protéger les résidents et à encourager le retour des déplacés. Face à l'enchaînement d'événements dramatiques dans la zone et à l'intensification progressive de la violence, ECHO a répondu aux besoins urgents en

adaptant ses opérations et en fournissant une aide d'urgence aux catégories les plus affectées, telles que les enfants des camps de réfugiés situés dans la Bande de Gaza. La situation oubliée des réfugiés sahraouis est un autre exemple de crise qui perdure. Le référendum sur le Sahara occidental étant sans cesse différé, les conditions des individus vivant dans les camps n'ont pas changé. ECHO a axé son appui sur des mesures visant à assurer un niveau minimum de sécurité alimentaire pour les 155 000 réfugiés. Il a mobilisé un financement total de 13,9 millions d'euros, qui a ciblé en priorité l'aide alimentaire complémentaire et permis de fournir aussi des articles de première nécessité. L'office a identifié la coordination avec les quelques donateurs existants comme un aspect crucial dans l'aide aux Sahraouis et les efforts qu'il a accomplis dans ce sens portent petit à petit des fruits, vu qu'ils ont permis, par exemple, d'assurer aux bénéficiaires un régime alimentaire plus équilibré.

Amérique latine

Au cours de l'année 2000, ECHO a achevé la réduction progressive de son assistance aux victimes de l'ouragan Mitch, en même temps qu'il amorçait la mise en oeuvre d'instruments de réhabilitation. Il a aussi terminé son appui aux personnes affectées par les inondations et les glissements de terrain au Venezuela. La situation ne s'est pas améliorée, s'agissant de la principale crise d'origine humaine sur le continent : le conflit interne en Colombie est resté l'un des points de mire des efforts d'aide humanitaire d'ECHO dans la région.

Au Venezuela, les inondations ont fait entre 10 000 et 20 000 morts. Environ 200 000 personnes ont perdu leur toit et plus de 400 000 personnes ont été directement affectées par la catastrophe. L'aide d'urgence d'ECHO (d'un montant de 6,7 millions d'euros) a couvert les besoins de base de plus de 60 000 personnes vivant dans des abris provisoires, notamment en leur fournissant des produits de première nécessité, tels que des produits alimentaires et des couvertures.

En Colombie, le conflit interne s'est sensiblement aggravé au cours de l'année, ce qui s'est soldé par 300 000 déplacés internes supplémentaires. ECHO a maintenu le niveau de son assistance humanitaire (6,5 millions d'euros) et a étendu son intervention à l'ensemble du territoire colombien à travers la famille de la Croix-rouge, les ONG et l'UNICEF. Pour améliorer l'efficacité globale de son assistance, il a déployé des efforts particuliers pour assurer une meilleure coordination avec les institutions colombiennes en charge des déplacés internes.

ECHO a poursuivi son désengagement graduel de Cuba.

2.4 Préparation aux catastrophes - DIPECHO

Suite à l'évaluation des plans d'action DIPECHO pour l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale et les Caraïbes en 1999, ECHO a préparé une deuxième série de plans d'action pour ces régions. Ces plans d'action comportent chacun les trois volets suivants :

Renforcement des capacités locales pour améliorer la réponse aux catastrophes et établir des relations étroites entre les communautés, les institutions locales et les organismes de protection civile.

Développement de réseaux de systèmes d'alerte précoce pour détecter les catastrophes, transmettre des alertes et faciliter l'organisation du travail de secours. Mise en oeuvre de projets pilotes à but démonstratif - il s'agit d'exploiter de nouvelles technologies de prévention des catastrophes adaptées à l'environnement culturel et socioéconomique des catégories vulnérables de la population.

Le deuxième plan d'action pour l'Asie du Sud-Est (4 millions d'euros) a été adopté en juillet 2000. Parmi les 14 projets prévus par le plan, 13 sont à mettre en oeuvre à un niveau national ou local et un, à un niveau régional. Le projet régional encouragera la

coopération et la coordination des activités de préparation aux catastrophes dans l'ensemble de la région, en particulier au moyen de l'échange et de la diffusion de connaissances et d'expériences.

Le deuxième plan d'action pour l'Amérique centrale (3,5 millions d'euros) a été approuvé en octobre 2000. Les fonds permettront à des ONG de réaliser 10 projets sur une période de douze mois. Le principal objectif visé est la réduction de la vulnérabilité des populations d'Amérique centrale. Les interventions se concentreront sur deux aspects principaux, à savoir : le renforcement de la capacité d'institutions régionales et nationales à répondre aux catastrophes naturelles, d'une part, et la promotion de l'échange d'informations et de la coordination entre les communautés, les organismes de protection civile et les municipalités, d'autre part.

3. Questions transversales

3.1 Relations avec les partenaires - CCP

En 2000, 121 demandes d'adhésion au contrat-cadre de partenariat (CCP) ont été examinées ; 24 d'entre elles ont été acceptées et ont déjà donné lieu à la signature du CCP. Au total, 169 organisations partenaires étaient enregistrées à la fin de 2000. La validité du CCP a été prorogée d'une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2001.

3.2 Programme de subventions - NOHA

À intervalles réguliers, ECHO lance un programme de subventions pour la mise sur pied d'initiatives de formation, d'études et de réseaux dans le domaine humanitaire. Il a reçu 51 demandes en 2000. En tout, il a alloué 1,8 million d'euros. Les projets retenus portent, notamment, sur des cours de formation en gestion financière et en sécurité alimentaire dans les situations d'urgence, ainsi que sur des études ayant trait aux droits de l'homme et aux enfants soldats.

Lancé en 1994, le diplôme du réseau sur l'assistance humanitaire (NOHA) sanctionne un programme d'études inter-disciplinaires de troisième cycle d'une durée d'un an dans le domaine humanitaire. Le programme d'études, qui offre une vue d'ensemble complète de l'environnement de l'aide humanitaire, est complété par un stage soit dans une organisation humanitaire, soit chez ECHO. Une vingtaine d'étudiants suivent le programme dans chacune des huit universités européennes associées. La contribution financière d'ECHO aux coûts de coordination du réseau s'est montée à 231 300 euros au cours de l'année 2000.

3.3 Communication et information

ECHO a élaboré une nouvelle stratégie en matière d'information et de communication en 2000, sur la base des conclusions de l'évaluation au titre de l'article 20. La nouvelle approche implique un changement d'orientation majeur ; il s'agit de mettre l'accent moins sur le concept - plus restrictif - de « visibilité » et davantage sur les concepts - plus ouverts - d'« information » et de « communication ». Elle définit clairement les publics cibles et fixe des objectifs plus structurés basés sur l'utilisation d'outils de communication tant classiques que novateurs. Par ailleurs, l'approche se distingue par la recherche d'une meilleure relation de travail dans le secteur de l'information entre le siège d'ECHO et le terrain (experts d'ECHO, bureaux d'ECHO et Délégations de la Commission). Dans ce contexte, des lignes directrices ont été élaborées et examinées avec les experts de terrain d'ECHO et les assistants d'information dans le cadre de séminaires spéciaux. Les lignes directrices définissent les responsabilités des différents acteurs, de manière à faciliter une communication efficace et immédiate dans les situations de catastrophe humanitaire.

Reconnaissant l'importance grandissante d'Internet en tant qu'outil d'information, ECHO a amélioré la conception et les caractéristiques techniques de son site sur la

Toile. À la fin de 2000, la Commission a abandonné le logo propre à ECHO. Dans l'avenir, les supports d'information d'ECHO porteront le logo à douze étoiles de l'UE avec le texte « ECHO - Office d'aide humanitaire » dans la langue qui convient. ECHO a financé des publications, séminaires et conférences pour un montant de 411 988 euros. Au nombre des publications figuraient le bilan annuel, le bulletin trimestriel « ECHO News », un dépliant sur les activités d'ECHO au Timor oriental et divers communiqués de presse.

3.4 Budget, audit et évaluation

ECHO a réagi aux crises humanitaires en 2000 grâce à 121 décisions de financement totalisant un montant de 491,71 millions d'euros. En comparant ce chiffre à celui de 1999, il convient de garder à l'esprit que le budget de 1999 avait été étoffé par un prélèvement sur les réserves d'urgence (346 millions d'euros) destiné à couvrir la catastrophe humanitaire au Kosovo. En 2000, ECHO a signé 993 contrats, représentant un montant total de 545 millions d'euros (dont 242 contrats en exécution de décisions de 1999). Le taux d'exécution du budget, en crédits d'engagements comme en crédits de paiement, a été supérieur à 99 % en 2000.

La fonction « audit externe » d'ECHO a réalisé des audits et contrôles au niveau du siège respectif des organisations partenaires, qui ont reçu la majeure partie des fonds d'ECHO. Les audits ont été réalisés de manière ouverte et transparente, en associant le partenaire faisant l'objet de l'audit à chaque étape du processus. Ils ont facilité les échanges d'informations, tant des partenaires vers ECHO que dans l'autre sens. La plupart des rapports d'audit d'ECHO ont été approuvés conjointement par ECHO et le partenaire. Si les audits ont pu établir que la très grande majorité des partenaires d'ECHO respectaient au moins des normes minimales en matière de contrôle financier et de comptabilité, ils ont aussi souligné la nécessité de certaines améliorations. En particulier, un bon nombre de partenaires d'ECHO pourraient améliorer la qualité des informations financières disponibles pour la prise de décisions au niveau interne. De même, ils pourraient améliorer le niveau du contrôle financier et de la comptabilité entre le siège et les bureaux du terrain.

En septembre 2000, la fonction « audit externe » a été dissociée des autres tâches gérées par l'unité « Finances et audit » d'ECHO et a été renforcée en personnel. Désormais, elle fera aussi appel régulièrement à des auditeurs du secteur privé afin de développer les capacités d'audit d'ECHO.

ECHO a poursuivi et développé son programme d'évaluation en 2000 en faisant réaliser des études d'évaluation indépendantes de ses interventions au Tadjikistan, au Mali, au Niger, à Cuba, en Angola et au Kosovo, et de son action suite à l'ouragan Mitch. De toutes, l'évaluation relative au Kosovo a été la plus importante. Elle confirme l'efficacité d'ECHO s'agissant de la capacité à répondre de manière appropriée à des événements soudains. ECHO a aussi financé une étude relative au cahier des charges type des évaluations ex-ante.

En 2000, deux facteurs ont mis en évidence la nécessité pour ECHO de réaliser des évaluations de son action. Premièrement, ECHO a pris conscience de l'opportunité de mieux exploiter les évaluations comme outil de prise de décision, par exemple en tirant des éléments utiles pour la conception de ses activités futures. Par conséquent, les évaluations « ex-post » ou à mi-parcours ont été de plus en plus complétées par un volet d'estimation des besoins en 2000. Deuxièmement, ECHO a décidé de se recentrer sur son mandat de base. De ce fait, le cahier des charges des évaluations a inclus de plus en plus l'obligation de définir une stratégie de désengagement possible pour certaines des opérations d'ECHO ou leurs volets à plus long terme.

4. Perspectives

Les tendances actuelles, à mi-parcours, indiquent un accroissement, plutôt qu'une diminution, du nombre de grandes crises, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, dans de nombreuses zones du monde. La dégradation de l'environnement et l'évolution démographique risquent d'annihiler les progrès réalisés en matière de préparation aux catastrophes. En conséquence, la capacité de la CE à répondre aux catastrophes humanitaires de manière efficace dépendra de la fourniture performante de l'aide humanitaire, mais encore davantage de l'établissement et du renforcement de mécanismes visant à s'attaquer aux causes profondes de ces catastrophes. Les efforts visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles doivent être intensifiés bien au-delà des possibilités d'action d'ECHO. La préparation aux catastrophes, par conséquent, doit devenir une partie intégrante de la coopération au développement. La CE a adopté des objectifs ambitieux en matière de prévention des conflits et des mesures en matière de gestion des crises, et a introduit de nouvelles possibilités d'action dans ces deux domaines dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Toutes ces nouvelles politiques et procédures contribueront sans doute grandement à l'évolution vers une plus grande stabilité et freineront peut-être les tendances précitées. Cependant, il est très peu probable que l'aide humanitaire perde son intérêt, car il y aura toujours des situations imprévisibles ou difficilement contrôlables, comme les tremblements de terre survenus en janvier 2001 au Salvador et en Inde ou les flambées de violence soudaines. La capacité à atténuer les effets de telles crises par d'autres moyens que l'assistance humanitaire directe restera limitée. En conséquence, il est manifestement nécessaire de maintenir et de renforcer ECHO. ECHO poursuivra le processus de renforcement de sa capacité à réagir avec souplesse et efficacité aux crises humanitaires.

5. Annexes statistiques

Annexe 1 : le budget d'ECHO en 2000 s'est élevé à 491 715 000 euros (annexe 1A). Le nombre total de contrats signés en 2000 est de 993 (au 24 janvier 2001), dont 751 concernaient le budget de 2000. Cette différence tient au fait qu'un grand nombre de contrats signés en 2000 visaient à exécuter des décisions de 1999, concernant principalement les Balkans. Comme l'indique l'annexe 1B, la ligne budgétaire B7-210 constitue la principale source de financement. Le budget de la Convention de Lomé a été peu utilisé. Le montant de 3,36 millions d'euros alloué sur la ligne budgétaire B7-210A concerne principalement des études, mesures de formation et activités d'information.

Annexe 2 : la présentation du tableau à l'annexe 2A a été quelque peu simplifiée par rapport aux années précédentes. Vu qu'il n'y a pas de raison de maintenir la présentation séparée de l'Irak, ce pays est désormais inclus dans la section « Moyen-Orient/Afrique du Nord ». Les décisions au titre de DIPECHO et multinationales ont été imputées, lorsque cela était possible, aux différentes régions géographiques concernées. La variation considérable du niveau des allocations budgétaires et l'utilisation croissante de décisions multinationales rendent de plus en plus difficiles les comparaisons pays par pays sur une période de plusieurs années. Par conséquent, l'annexe 2B se focalise sur les sous-régions géographiques respectives plutôt que les pays pris individuellement et sur l'année 2000 seulement. Le poste principal de la section « allocations globales » recouvre les coûts du réseau des experts sur le terrain.

Annexe 3 : en 2000, on a observé un transfert important des ressources allouées à l'intérieur du système des Nations unies, plus précisément du UNHCR au profit du PAM. Cela s'explique par l'importance accrue accordée aux opérations d'aide alimentaire par suite de la situation de sécheresse en 2000. Les pourcentages et les montants figurant aux annexes 3A et 3B correspondent aux contrats signés durant

l'année en question, et non aux décisions. Un certain nombre de ces contrats visent à exécuter des décisions d'années antérieures. Aussi le chiffre pour 2000 est-il plus élevé que le montant effectif du budget 2000 de 491 millions d'euros.

> REFERENCE A UN GRAPHIQUE>

Annexe 1B : synthèse des décisions financières en matière d'aide h

> EMPLACEMENT TABLE>

umanitaire de la CE par source de financement

> REFERENCE A UN GRAPHIQUE>

Annexe 2B : répartition des décisions de financement par pays/(sous-)région

Répartition des décisions de financement par pays/(sous-)région

// en milliers d'euros

AFRIQUE, CARAÏBES ET PACIFIQUE //

PAYS/SOUS-RÉGION // Budget 2000

Corne de l'Afrique // 45 263

Éthiopie/Érythrée // 22 495

Ouganda // 810

Somalie // 6 518

Soudan // 11 000

Kenya // 4 440

Grands Lacs // 63 630

Burundi // 13 780

R.D. Congo // 20 000

Congo Brazzaville // 3 000

Tanzanie // 26 850

Afrique de l'Ouest // 17 702

Mauritanie // 365

Crise « Sierra Leone/Guinée/Liberia » // 16 137

Tchad/Niger // 1 200

Caraïbes/Pacifique/Océan indien // 4 835

Belize // 850

Comores // 2 175

Madagascar // 1 610

Autres îles // 200

Afrique australe // 29 948

Angola // 15 768

Mozambique (+ Botswana) // 9 680

Zambie // 4 500

ECHO Flight // 8 800

SOUS-TOTAL ACP // 170 178

EUROPE ORIENTALE ET NEI //

PAYS/SOUS-RÉGION // Budget 2000

Région des NEI // 48 930

Nord du Caucase // 23 200

Biélorussie, Moldavie, Ukraine // 2 800

Sud du Caucase // 3 855

Fédération de Russie (hors Caucase) // 1 200
Tadjikistan/Arménie // 15 600
Georgie // 400
Mongolie // 1 875
Balkans occidentaux // 98 700
Ex-République de Yougoslavie - Serbie // 50 450
Ex-Rép. de Yougoslavie - Monténégro/Kosovo // 38 400
Albanie // 3 400
Allocations régionales - ex-République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine // 6 450

SOUS-TOTAL EUROPE ORIENTALE // 147 630

ASIE, AMÉRIQUE LATINE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD
// Budget 2000

Asie //
Afghanistan/Pakistan/Iran - sécheresse // 9 500
Afghanistan - allocations générales // 12 017
Bangladesh // 1 500
Birmanie // 1 000
Cambodge/Vietnam // 10 400
Corée du Nord // 8 050
Inde // 5 830
Indonésie // 7 500
Laos // 1 140
Chine (Tibet) // 1 300
Philippines // 2 635
Sri Lanka // 1 200
Thaïlande // 4 500
Timor // 10 500

SOUS-TOTAL ASIE // 77 072

Moyen-Orient / Afrique du Nord //
Algérie // 300
Iraq // 8 600
Moyen-Orient // 23 920
Sahara occidental // 13 935
Yémen // 1 740

SOUS-TOTAL MOYEN-ORIENT / AFRIQUE DU NORD // 48 495

Amérique latine //
Amérique centrale // 4 425
Colombie // 6 500
Cuba // 2 000
Mexique // 850
Amérique du Sud // 4 035
Venezuela // 6 750

SOUS-TOTAL AMÉRIQUE LATINE // 24 560

DIPECHO //

PAYS/SOUS-RÉGION // Budget 2000

Amérique centrale // 3 500

Asie du Sud-Est // 4 000

SOUS-TOTAL DIPECHO // 7 500

AUTRES DÉPENSES //

Action // Budget 2000

SUBVENTIONS / ÉTUDES // 1 800

DÉPENSES RELATIVES AUX EXPERTS SUR LE TERRAIN (B7-210 A) // 1 100

DÉPENSES RELATIVES AUX EXPERTS SUR LE TERRAIN (B7-210) // 10 900

ONG //

AUDIT // 200

INFORMATION // 1 680

ÉVALUATION // 600

SOUS-TOTAL // 16 280

TOTAL ECHO // 491 715

Annexe 3 : répartition des contrats par catégorie de partenaires chargés de l'exécution

Annexe 3A : répartition des fonds par catégories de partenaires de 1998 à 2000

Annexe 3B : contrats signés par ECHO selon la catégorie et la nationalité des partenaires de 1998 à 2000

Annexe 4 : projets financés au titre du programme de subventions de 2000

* les contrats relatifs aux deux propositions de Voice et aux deux propositions d'ODI n'ont pas encore été définitivement conclus.

(c) European Communities, 2001 All rights reserved